



Mise en place du PAS au 01/01/2019:

La section CGT Finances publiques 35 alerte la Direction

Depuis de nombreux mois, les fédérations syndicales, notamment la CGT, ont alerté le ministère des Finances du risque de chaos dans les services d'accueil des Centres des Finances Publiques à l'occasion de la mise en œuvre du Prélèvement à la Source (PAS) au 1^{er} janvier 2019.

Malgré la véritable propagande orchestrée par notre ministre Gérald Darmanin, et la méthode Coué dont fait preuve la direction locale (voir l'article du *Mensuel de Rennes* du 03/01/2019 intitulé «*A Rennes on est serein*»), **force est de constater que la sérénité du Directeur n'est pas partagée par les agents**. Ainsi, à travers les propos tenus en conférence de presse par la Direction, on sent bien que la communication a été travaillée. Mais, les éléments de langage rassurants dictés par le Ministère ne reflètent guère la réalité vécue au quotidien par les agents dans les accueils physiques et téléphoniques depuis le 2 janvier.

La saturation se fait jour ! Les services sont déjà largement sollicités pour renforcer le « dispositif du numéro de téléphone national dédié au PAS », et des collègues, habituellement attachés à la mission d'accueil ou à l'équipe de renfort, ont été affectés à des pools téléphoniques (Rennes, St Malo, Montfort). La Direction a prévu par ailleurs un dispositif de «renforts des renforts» : un agent d'un SIP prévu de renfort l'après-midi ou le matin dans le cadre du protocole d'accueil peut être également appelé le matin ou l'après-midi en « renfort de renfort ». Un agent de SIP peut ainsi se retrouver la journée entière en réception. Sans oublier que ces mêmes agents de retour dans leur service doivent traiter l'ensemble des missions de gestion courante : courrier, mails, mise à jour, contentieux, gracieux... Cette situation est inconfortable et épuisante pour les agents.

Les dysfonctionnements des applications informatiques ne favorisent pas la sérénité des agents. Difficile de répondre aux mails des usagers lorsque l'application e-contact ne fonctionne pas.

Cette situation de quasi-rupture est d'autant plus inquiétante que les agents découvrent déjà de nombreuses anomalies alors même que les prélèvements ne sont pas encore effectués. Par exemple des allocataires de Pôle emploi se voient appliquer le «taux non déterminé » de la grille par défaut, au lieu du taux calculé par la DGFIP. Des retraités qui ne s'y retrouvent pas, leurs bulletins de pensions ne leur sont plus communiqués tous les mois, une base de prélèvement erronée...Des prélèvements effectués dès décembre...

Qu'en sera t-il fin janvier/début février lorsque les usagers auront reçu leurs acomptes sur réductions et crédits d'impôt, verser leur acompte IR et prélèvements sociaux et subi leurs prélèvements sur leurs revenus ou pensions.

A ce jour, les agents doivent faire face aux nombreuses questions et inquiétudes croissantes des usagers... et ce pour certains sans avoir encore effectué la dernière formation PAS de 2,5 jours. Pourtant, cette formation est indispensable car elle répond à de nombreux points non abordés lors des précédentes sessions (versement des acomptes réduction d'impôts, contentieux sur acomptes, gestion du compte PAS, calcul...). Et outre, les questions de recouvrement se posent des questions directement liées à l'assiette et au contrôle (revenus exceptionnels à prendre en compte pour l'impôt de 2018, charges des revenus fonciers à prendre en compte en 2018...).

La simplicité n'est véritablement pas le propre de cette réforme, ni pour les agents, ni pour les usagers, ni pour les collecteurs, bien au contraire.

Malgré ce contexte particulier, 2.150 emplois seront supprimés en 2019 à la DGFIP, dont 24 en Ille-et-Vilaine, s'ajoutant déjà aux 40.000 suppressions exercées depuis 20 ans. Nous sommes la seule administration qui subit un tel traitement.

Concernant notre régime indemnitaire, pourquoi les agents des Finances publiques devraient-ils, une fois de plus, être des laissés pour compte ? Les forces de police ont obtenu une revalorisation substantielle. À la DGFIP, la seule annonce d'une grève par les agents des centres de contact dès le 2 janvier a payé. Chaque agent C et B des centres percevra une majoration d'ACF de 699 € par an. Nous aussi sommes fondés à exiger une revalorisation immédiate.

La CGT Finances Publiques a écrit au DG le 21 décembre dernier pour demander qu'une prime de 1 000 euros soit octroyées à l'ensemble des agents de la DGFIP. La CGT a aussi réclamé d'urgence une revalorisation des régimes indemnitaires et de la valeur du point d'indice.

Le message du ministre Gérald Darmanin du 2 janvier à l'attention des agents au sujet du PAS sonne donc comme une provocation : *« je tiens à vous en remercier vivement et personnellement. C'est une grande avancée, positive pour les contribuables et attendue par nombre d'entre eux. Elle est rendue possible par votre savoir-faire et votre maîtrise technique alliés à votre sens de la pédagogie et du service public. Grâce à votre mobilisation, la France franchit une nouvelle étape dans la modernité au service de tous »*.

Concernant le PAS, la CGT met de nouveau en garde la Direction sur le risque de saturation et de sécurité qui en découle, ainsi que sur les risques pour la santé des agents.

La section CGT Finances publiques, forte de son résultat de 43,35% des suffrages obtenues lors des élections à la DRFiP 35 en décembre dernier, rappelle ses revendications :

- l'annulation du plan de 24 suppressions d'emplois prévu pour 2019 ;
- la création de postes dédiés à la mission d'accueil sur le site de Rennes Magenta;
- le rétablissement immédiat d'un service du courrier au CFP de Magenta ;
- l'annulation du transfert de la mission du contrôle sur pièce d'initiative des services impôts des particuliers vers le pôle contrôle revenus et patrimoine au 1^{er} janvier 2019 ;
- le maintien de tous les sites du département et aucune fusion de services ;
- l'application d'urgence d'une prime de 1 000 € à la DGFIP et l'ouverture immédiate de négociations sur la revalorisation des régimes indemnitaires et de la valeur du point d'indice.

Toutes les raisons de préparer la grève sont donc réunies !

La CGT appelle les agents à se réunir , à décider de leurs revendications et des moyens d'action pour les faire aboutir (pétitions, délégations, etc.). Elle appelle les collègues à réfléchir : est-il possible, comme dans les centres de contact, d'envisager un mouvement de grève ? Discutons-en.

Pour rappel, le syndicat national CGT Finances Publiques en commun avec Solidaires Finances Publiques a déposé un préavis de grève couvrant la période jusqu'au 31 mars.

La CGT se tient auprès de vous pour aider à la mobilisation.

Rennes, le 08 janvier 2018